Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-89BIS_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 04 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 89_2026

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 15
Votants : 18

Objet : Désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité de Roi Morvan Communauté.

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi vingt-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; Mme PICARDA Anne-Marie ; Mme WALLET Sigrid ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine), M. BARBEREAU Thierry (pouvoir Mme WALLET Sigrid), M. DERENNE David (M. JEAN Éric)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Vu le CGCT, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2143-3 ;
Vu la délibération n°2026-068 de Roi Morvan Communauté portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité et fixant sa composition ;
Vu la délibération n°50_2026 du 24 juin 2026 par laquelle le conseil municipal a désigné ses représentants au sein de cette commission ;
Vu le courrier du 1er septembre 2026 par lequel Mme Marie-Christine MONFORT, conseillère municipale, a fait part de sa démission de son mandat de conseillère municipale et donc de sa fonction de représentante de la commune au sein de la commission ;
Vu l'installation de M. Philippe MAINGUY en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Mme Marie-Christine MONFORT démissionnaire;

Considérant que Mme Marie-Christine MONFORT représentait la commune au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité et que sa démission entraîne la vacance de ce siège ;
Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement afin de garantir la représentation de la commune, ainsi que le pluralisme au sein de la délégation communale ;
Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de désigner M. Philippe MAINGUY, pour siéger au sein de cette commission en remplacement de l'élue démissionnaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (18 pour) de :
- PRENDRE ACTE de la démission de Mme Marie-Christine MONFORT et de la vacance du siège de représentante de la commune au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité de Roi MLorvan Communauté ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-89BIS_2026-DE

- **DÉCIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT ;
- **DÉSIGNER** M. Philippe MAINGUY en qualité de représentant de la commune au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité, pour la durée restante du mandat en cours.

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)